

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC. — 2 JUIN 1870.

No. 12

Vol. 5.



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

A. FONTAINE & J. MARTEL.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

DEUX PIASTRES PAR AN,
invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 2e 25 cts., pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 8 cts., par ligne pour la première insertion, et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui doivent être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de trois mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications, etc., devront être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. N. A. McCONVILLE,
AVOCAT,

Rue St. Charles Borromée
JOLIETTE.

M. McConville au bureau de Montcalm, ou à un bureau tenu par M. J. E. B. Beaupré, Joliette, 25 Novembre 1868.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,

BUREAU ET RÉSIDENCE:
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption, Montcalm & Berthier.

OLIVIER & BABY,
AVOCATS

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et l'Assomption.

Joliette, 1 Avril, 1866

E. ARCHAMBAULT,
HOTELIER.

L'ASSOMPTION.

A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son HOTEL de l'autre côté de la rue St. Etienne, dans la spacieuse bâtisse en pierre en face de la maison qu'il occupait ci-devant.

M. Archambault possède maintenant le plus grand établissement de ce genre d'ici à Montréal.

Les voyageurs trouveront chez lui tout le confort désirable; table toujours bien fournie de meilleurs mets, boisson de qualité supérieure; bons lits, etc.

Les Prix sont modérés.

N. B.—M. Archambault possède une cour spacieuse et de vastes bâtiments, tels que écuries, remise, etc., le tout tenu dans le meilleur état.

L. U. FONTAINE & MARTEL,
AVOCATS.

M. Fontaine tient son bureau et sa résidence à

L'ASSOMPTION.

M. Martel, à

JOLIETTE.

RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.

BUREAU: RUE ST. VIATEUR.

(porte voisine de C. Baby, Ecr.)

MM. F. et M. suivent les Cours de Joliette, l'Assomption et Montcalm.
Joliette, 5 Octobre 1868.

J. E. B. BEAUPRÉ,

AVOCAT.

STE. JULIENNE.

M. J. E. B. Beaupré suit les Cours du District de Joliette et du Comté de l'Assomption.
Joliette, 14 Octobre 1869.

M. GRANGER,
NOTAIRE.

ST. AMBROISE DE KILDARE.
26 Décembre 1867.

J. E. CHARBONNEAU,

NOTAIRE.

ST. THOMAS.

M. Charbonneau se chargera d'agences et de collections à des prix raisonnables.

p3m Joliette, 15 juillet 1869.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY

HUISSIER

de la Cour Supérieure.

Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL.

HUISSIER

De la Cour Supérieure.

Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE,

MARCHAND TAILLEUR.

Informe ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son MAGASIN de la rue

ST. CHARLES BORROMÉE,

dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH COUTU,

EN FACE DU MARCHE,

où il tiendra constamment un assortiment varié de MARCHANDISES SECHES, consistant principalement en

Draps, linceuls, casimirs, etc., etc., Hardes faites: pantalons, habits, vestes, par-dessus,

— A P R I S —

une grande variété d'étoffes à robes, mérinos, cobourg, coton jaune, shirting, winceys

qu'il vendra à

B A S - P R I X .

J. O. D. attire aussi l'attention du public sur son assortiment général de

Epiceries & Provision de toutes sortes

Nota.—M. Dufresne taille toutes les étoffes, pour habits d'hommes, achetées à son établissement sans charge extra.

—Toute commande exécutée promptement et avec le plus grand soin.

Feuilleton.

JULIA

PAR

ADOLPHE BELOT.

DEUXIÈME PARTIE.

XX

(Suite.)

Des régiments entiers, en ordre de bataille, défilèrent sur les boulevards; de fortes patrouilles circulaient dans les rues; l'artillerie, précipitamment amenée de Vincennes, se tenait sur les quais et aux abords des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Ici, la troupe de ligne fraternisait avec le peuple. Là-bas, des gardes nationaux essayaient de s'interposer entre les municipaux et l'émeute. Des gamins parcouraient les rues en criant: "Vive la réforme!" Des ouvriers plantaient un drapeau sur une barricade, des étudiants chantaient la *Marseillaise*. On poussait des cris de mort du côté de Saint-Merri. A la caserne Saint-Martin, aux Arts-et-Métiers, dans la rue Bourg-l'Abbé, on entendait le bruit d'une vive fusillade.

Et au-dessus de ces rumeurs, de ces cris, de ces détonations, retentissait la voie lugubre du tocsin.

Aucun accident n'arriva à Julia; elle traversa sans encombre une grande partie de Paris. du reste un homme qu'elle ne remarqua pas, la suivit tout le temps et veilla sur elle. Il se glissa même dans sa maison et se dirigea vers l'escalier de service, tandis qu'elle prenait le grand escalier.

Il était près de sept heures lorsqu'elle rentra chez elle. Marietta inquiète, courut à sa rencontre, et Savari ne tarda pas à arriver.

—Qu'avez-vous? lui dit-il; quels sont les grands projets dont vous me parlez dans votre lettre? L'émeute vous effraye-t-elle et désirez-vous fuir Paris?

—Justement, répondit-elle. Je ne veux pas rester plus longtemps exposée à tout les dangers qu'on rencontre ici; je pars dès demain.

—Partons, dit Savari.

—Vous me suivez?

—Elle le regarda fixement, lut dans ses yeux tout l'amour qu'il ressentait pour elle, et lui dit:

—Asseyez-vous là, j'ai à vous parler sérieusement.

—Je vous écoute, mon amie, dit Savari, qui prit place à ses côtés sur le canapé du salon.

—J'ai commis, lui dit-elle, une grande faute, une faute encore plus grande que je ne pensais. Je viens de la pleurer amèrement; mais je ne veux pas vous en rendre responsable, et il n'en sera plus question entre nous. Je me fie à votre amour, qui se chargera, j'en suis certaine, de me faire oublier le passé.

—Oh oui! s'écria Savari, toute mon existence vous appartient!

—Je n'en doute pas, reprit-elle. Que devien-drais-je sans vous? J'ai même, ajouta-t-elle tristement, perdu le droit de me souvenir.

—Ne vous souvenez pas; croyez et espérez. Vous parlez de partir pour l'Italie. Eh bien! tant mieux, je le désire. La-bas, dans ce beau pays sous cet éclatant soleil, auprès de vous je me complèterai, j'acquiescerai les qualités qui me manquent encore, et j'arriverai à effacer entièrement de ma vie mes mauvaises années, mes erreurs et mes fautes.

—Et je serai fière de vous! dit-elle avec entrainement, car peu à peu Savari lui communiquait et lui faisait oublier les émotions de la journée.

—Où irons-nous? reprit-il. Est-ce à Gènes, dans votre famille?

Oui; je serais heureuse que vous vous fissiez aimer de ma mère.

—Comment me présenterez-vous, comme un ami?

—Vous; pour tous les miens, vous serez l'homme dont je porterai le nom demain.

—Vous consentez s'écria-t-il

—Certainement, répondit-elle avec simplicité. Vous pouvez m'épouser en toute sécurité, ajouta-t-elle en souriant d'une façon charmante, ma famille est honorable il n'y a rien dans mon passé qu'on ne puisse reprocher.

—Ah! fit Savari, que je voudrais pouvoir en dire autant!

En ce moment le salon de Julia fut subitement illuminé. Une troupe d'hom-

mes portant des torches traversaient la rue de Grammont pour gagner les boulevards. Ils étaient précédés et suivis d'une foule immense chantant la *Marseillaise*. Des tambours et des clairons accompagnaient les voix. Tous célébraient à l'envie la victoire que le peuple avait remportée dans la journée sur la royauté. Les réformes demandées étaient accordées, le ministère venait d'être changé. On quittait les barricades, les troupes rentraient dans les casernes, la circulation se rétablissait, on fraternisait et on illuminait de toutes parts, sans se douter qu'une heure après, on allait s'égorger sur le boulevard des Capucines.

Quelle que soit l'opinion à laquelle on appartienne, rien n'éclaircit comme ces chants, ces bruits, ces clartés, ces joies. Ils communiquent un ardeur extraordinaire aux gens les plus calmes; ils donnent du courage aux timides et des nerfs aux natures les plus nerveuses.

Savari déjà vivement ému par la conversation qu'il venait d'avoir, était profondément surexcité, lorsqu, après avoir jeté un coup d'œil par la croisée il reprit sa place auprès de Julia. Il était dans un de ces moments où les plus sages oublient toute prudence, se contentent d'obéir à leurs inspirations, et voient la vie sans un nouvel aspect. Ce qui, l'instant d'auparavant, eût paru impossible, monstrueux, semble maintenant naturel et simple; il vous prend des fantaisies étranges; des hardiesses extraordinaires; on se croit tout permis.

Depuis longtemps déjà, Savari songeait à faire une importante confidence à Julia. Un poids énorme l'étrouvait. Une pensée le tourmentait, une vive douleur empoisonnait ses plus grandes joies. Il lui semblait que s'il pouvait confier son secret à quelqu'un, s'épancher dans le cœur d'un ami, se confesser et pleurer, il souffrirait moins. Si surtout Julia en qui il avait une confiance absolue, voulait l'entendre, et après l'avoir entendu, croyait pouvoir l'absoudre, il serait sauvé. Mais, prêt à parler, il s'était toujours tû. Cette fois, il prit son parti. Elle venait de lui parler de sa vie, il devait lui parler de la sienne. Il ne pouvait y avoir de secrets entre eux; ils s'aimaient trop. Avant de la laisser porter son nom, l'honneur lui ordonnait de dire ce qui pouvait entacher ce nom. Qu'il serait indigne, si ce n'était Julia? Qui, mieux qu'elle pouvait essayer ses pleurs, le consoler, le reconforter par de douces paroles?

Les cris, les chants, les clartés montaient toujours. Il se rapprocha d'elle et lui dit:

—Un secret m'opresse. Voulez-vous que je vous le confie?

—Sans doute, dit-elle simplement.

—Ah! c'est un remords terrible! fit-il, un remords qui me déchire le cœur.

—Un remord, répéta Julia en levant la tête.

—Écoutez, reprit-il avec une exaltation extraordinaire, si on vous disait tout à coup que l'homme que vous aimez, celui à qui vous avez donné votre vie, dont vous consentez à porter le nom s'est rendu coupable d'une mauvaise action, a commis un crime peut-être...

—Ah! s'écria-t-elle, je ne croirais pas cela!

—Si c'était vrai, cependant; si, dans dans un moment de colère et de folie, il avait osé frapper un homme?...

Elle pâlit et se recula.

—Et si, ajouta Savari, par une fatalité inouïe, cet homme était mort des suites du coup porté.

Taisez-vous, taisiez-vous! s'écria-t-elle instinctivement.

—Non, reprit-il, j'ai commencé, je dois finir. Ce secret m'étouffe. Il faut que vous me condamniez ou que vous m'absolviez!

Elle voulut encore lui imposer silence, mais il ne l'entendit plus. Il s'était levé et, agité, fébrile, il marchait à grands pas dans le salon.

—Écoutez, lui disait-il, apprenez à me connaître.... Calme, tranquille d'ordinaire, j'ai des moments où je suis emporté, violent, où je ne me possède plus... Quelquefois certains vins me font perdre la tête.... J'avais dîné dans un restaurant des boulevards; j'étais tourmenté, malheureux et pour m'étourdir, je m'étais laissé entraîner à boire plus que de coutume. Après le dîner, je me rends chez un jeune homme avec qui j'avais eu déjà de sérieux démêlés d'intérêt. Je lui devais une somme importante, je ne pouvais pas la lui payer, et je voulais le prévenir.... Je le trouve seul, chez lui, il venait de rentrer, et il allait se coucher. Il me reçoit du-

rement. Je lui explique ma pénible situation, ma gêne. Je le prie de ne pas poursuivre.... Je lui dis: "Vous n'hésitez de me ruiner, vous m'enlèverez le peu de crédit qui me reste à la Bourse et qui me fait vivre...." Il me répond que cela lui importe peu. Je le supplie, oui, je le supplie, je descends à le supplier, il est insensible à mes prières.... Alors, au comble de l'exaspération, je m'écrie: "Vous verrez que vous serez cause d'un mauvais coup; plutôt que d'être humilié, poursuivi-je encore, je me tuerai! — Vous? répondit-il d'un ton moqueur, vous tuez! Alons donc! Tenez, voici un charmant couteau-poignard; je vous l'offre, tellement je suis persuadé que vous n'en ferez pas un mauvais usage." Machinalement je prends le couteau; mais le sang me monte à la tête, les vins capiteux que j'ai bus me font perdre la raison.... Je le supplie plus mon créancier, je me plains de ses rigueurs, je lui reproche sa dureté.... "Ma dureté! s'écria-t-il; tenez, voici vos billets, je vous les rends, prenez-les, je ne veux plus rien avoir de commun avec vous. Mais j'aurai le droit de dire partout que vous êtes un voleur! — Un voleur! moi!... Je me précipite sur lui, il me frappe au visage.... Alors, fou de colère, je le frappe à mon tour, avec le couteau que m'a mis entre les mains.... Il pousse un cri et tombe; je jette le couteau loin de moi et je m'enfuis éperdu.... Ah! c'est ainsi que cela s'est passé, je le jure!

Il s'arrêta, reprit haleine et continua tout en marchant, sans regarder Julia:

—Je croyais lui avoir fait une blessure légère!... Je l'avais tué!... Quelques jours après j'étais arrêté!... D'abord, je voulais tout avouer.... Au jury ne m'aurait condamné.... J'étais un malheureux, je n'étais pas un malfaiteur!... J'avais donné la mort, mais je n'avais pas eu l'intention de la donner!... Tout à coup je me rappelai les billets qu'il m'avait rendus, que je ne voulais pas prendre et qu'il avait pris presque de force dans la poche de mon paletot. Ils avaient dû y rester, on les y avait trouvés et... j'avais, j'étais perdu!... Je n'étais plus qu'un assassin vulgaire, j'avais tué pour rentrer dans ma dette.... Alors, je résolus de me défendre, d'employer toute mon intelligence à tromper la justice et à sauver ma tête.... Ah! me disais-je, si la vie me devient à charge, si le souvenir de mon crime m'est odieux et me rend l'existence insupportable, il sera toujours assez tôt pour me tuer, je choisirai mon genre de mort, et, sans qu'il soit besoin de porter ma tête sur l'échafaud, je me ferai justice à moi-même!... On crut à mon innocence, on me rendit à la liberté, et au moment où de désespéré, j'allais peut-être en finir avec la vie, tout à coup je m'y cramponnai de toutes mes forces.... car je venais de vous rencontrer, et je vous aimais!... Parlez maintenant, ajoutez-t-il en s'avançant vers Julia, mais sans oser encore la regarder, parlez, vous connaissez mon crime, voulez-vous m'absoudre?

La tête dans ses mains, elle ne répondit pas.

Ce silence l'effraya; il posa la main sur le front de Julia, et il essaya de lui relever la tête.

Il se recula avec effroi; cette tête était livide. Deux grosses larmes coulaient le long des joues.

—Oh! s'écria-t-il, je suis donc plus coupable que je ne croyais? Vous refusez de me pardonner!

Elle se leva lentement et elle dit d'une voix étouffée:

—Je suis la veuve de Maurice Vidal!

XXI

Savari pâle, défait, incapable d'avoir une idée, sortit machinalement au bout de quelques minutes, du salon où Julia l'avait laissé seul.

Il ouvrit la porte et descendit l'escalier en se retenant à la rampe, car ses jambes ne le soutenaient plus.

Arrivé dans la rue, il prit le chemin qui conduit aux boulevards. Il s'appuyait contre les murailles comme homme ivre et chancelait à chaque pas.

Ces mots terribles:

"Je suis la veuve de Maurice Vidal!" bourdonnaient continuellement à ses oreilles. Il les voyait écrits devant lui en lettres rouges comme du sang.

Chacune des lettres qui composent ces mots avait une hauteur prodigieuse et semblait lui barrer le passage. L'une d'elles changea tout à coup d'aspect, prit une forme humaine et se dressa devant lui. Il crut apercevoir distinctement

ment Maurice Vidal qui tenait le bras et lui ordonnait de s'éloigner.

Au coin du boulevard et de la rue de Grammont, il fut ébloui. Une large guirlande de lumières courait de maison en maison ; une foule immense circulait de toutes parts.

Il ne comprenait pas ce qui se passait. Appuyé contre les volets d'une boutique fermée, il regardait d'un air hébété la foule qui circulait en tous sens devant lui.

— Albert Savari, au nom de la loi, je t'arrête ! Savari, sans faire un mouvement, un geste, sans essayer de dégager son bras, baissa les yeux sur son interlocuteur, le reconnut, et répondit tristement :

— Je ne suis pas en ce moment disposé à plaisanter. — Mais je ne plaisante pas, dit le petit homme pâle.

Rien ne pouvait étonner Savari ; il ne tressaillit même pas et se tourna à dire :

— Qui êtes-vous donc, monsieur ? — Je suis agent de police, et je m'appelle Vibert.

— Ah ! je comprends, fit Savari qui reconstruisait peu à peu l'usage de sa raison, vous n'êtes pas plus le comte de Rubini qu'elle n'était votre parente.

— C'est ça, répliqua l'agent de police. Me suivez-vous sans que je sois obligé d'employer la violence ?

— Un instant, dit Savari, toujours impassible ; pourquoi dites-vous que je suis l'assassin de Maurice Vidal ?

— Parce que vous venez de l'avouer. — A qui donc ?

— A sa veuve, parbleu ! — Ah ! s'écria-t-il, elle m'a déjà dénoncé !

Rien ne peut rendre l'accent avec lequel il prononça ces mots. Ce n'était pas un reproche qu'il faisait entendre, ce n'était pas une plainte ; c'était le cri d'un cœur brisé.

— Partons ! dit l'agent de police. — Partons ! dit Savari résigné.

Que lui importait maintenant la prison et l'échafaud ?

En ce moment une longue colonne descendait les boulevards. Beaucoup plus nombreuse que toutes celles qu'on avait vues circuler dans Paris pendant la soirée : elle était composée d'étudiants, de gardes nationaux, d'hommes en blouse, de femmes et d'enfants.

Elle venait du faubourg Saint-Antoine et se dirigeait tumultueusement vers la Madeleine en chantant des chœurs patriotiques et agitant des torches, des lanternes tricolores et des drapeaux rouges.

Vibert et Savari, trop agités pour prendre garde à ce qui se passait autour d'eux, n'avaient pas vu venir cette colonne ; ils se trouvèrent tout à coup heurtés, séparés et entraînés.

Vibert, qui voulait se débattre et résister au courant, fut bientôt rejeté sur les côtés aux derniers rangs de la foule. Savari, au contraire, ne fit aucune opposition, resta en tête et se laissa pousser par le flot tumultueux.

Bientôt la masse populaire grossie par toutes les bandes qu'elle rencontra sur sa route, se trouva à quelques pas du poste qui gardait le ministère des affaires étrangères.

Le commandant de ce poste, composé de deux cents hommes, donna l'ordre à sa troupe de se former en carré. La colonne, poussée en arrière, poussée sur les côtés, ne put s'arrêter et s'avança toujours.

Les soldats du carré croisèrent la balustrade.

— C'est une infamie ! cria-t-on de toutes parts, nous sommes trahis !

Un coup de pistolet, parti on ne sait d'où, retentit.

Aussitôt les soldats, se croyant attaqués épaulèrent leurs fusils : une décharge à bout portant frappa la foule. Une soixantaine d'hommes sont étendus par terre ; plus de trente ont été tués sur le coup. Le sang coule à flots.

Quand le premier moment de stupeur est passé, on songe à secourir les blessés. On les porte dans les maisons et les pharmacies voisines. En même temps s'avance un chariot attelé d'un cheval blanc. On y entasse les cadavres, on les éclaire avec des torches et le funèbre cortège parcourt Paris aux cris mille fois répétés de : Vengeance ! vengeance ! On égorge le peuple !

Savari, qui se trouvait au premier rang de la colonne, a été atteint ; il est mortellement blessé.

Transporté sous une porte-cochère du boulevard, il fait signe aux personnes qui l'entourent qu'il veut parler et on se penche sur lui.

— Portez-moi rue de Grammont, dit-il d'une voix suppliante, je veux revoir quelqu'un avant de mourir.

Deux hommes du peuple, deux de ces hommes qui se dévouent à toutes les infortunes et se laissent toucher par toutes les prières, improvisent une civière,

et étendent le blessé et se mettent en marche. Un enfant les suit ; il tient à la main une torche qui éclaire la poitrine sanglante de Savari et son beau visage que la mort envahit déjà. Tout le monde se découvre sur leur passage ; les femmes pleurent, les hommes crient : Aux armes ! Il est environ minuit ; le rappel et la générale s'entendent au loin ; toutes les églises sonnent le tocsin.

(A Continuer.)

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 2 JUIN 1870.

NOS MALHEURS.

L'année 1870 marquera dans les annales de notre histoire. Les jours néfastes se succèdent rapidement et de manière à détruire la richesse du pays et à décimer la population.

Des avant 1870, l'insurrection régnait dans un territoire que l'on cherchait à annexer à la Puissance. Des faits graves, des actes odieux et criminels y avaient été accomplis, lorsque le gouvernement, avec un zèle digne d'éloge, prit les mesures les plus fortes pour arrêter la rébellion, et donner aux insurgés toutes les garanties de protection, toutes les faveurs qu'ils pouvaient espérer.

Dans le même temps, toutes les forces militaires étaient concentrées dans les grandes villes pour repousser un danger, qui a paru imaginaire à quelques uns, mais qui était bien réel, — la crainte d'une invasion par des hordes de brigands, qui se nomment Fénien.

Bien-tôt, heureusement les appréhensions se dissipèrent, et les volontaires des campagnes purent regagner leurs foyers et se livrer aux travaux des champs, qui les réclamaient impérieusement.

Pendant ce temps, le gouvernement créait une expédition punitive pour la Rivière-Rouge, et tous les obstacles semblaient avoir disparu quand le gouvernement américain jeta des embarras sur le passage de nos troupes.

Ces difficultés allaient être réglées, et la marche paisible de l'expédition paraissait certaine.

Tout à coup un nouveau cri de guerre se fait entendre au milieu des salves de mousqueterie tirées à l'occasion de la Fête de la Reine. Une partie du Canada, les frontières de l'Est, était envahie par les Fénien.

Le danger était imminent et évident pour tous. Toutes les forces militaires sont de nouveau concentrées. Des détachements nombreux de réguliers et de volontaires sont échelonnés sur les lignes pour protéger et défendre la propriété et la vie des citoyens.

Quelques escarmouches ont eu lieu ; mais grâce à Dieu, les canadiens n'ont pas de perte de vie à déplorer.

Il n'a fait pas croire cependant que ce soit un léger coup pour le Canada ; car les finances en seraient joliment affectées. La concentration des troupes en Avril et en mai figurera sous un joli chiffre dans les dépenses.

L'opinion publique, en face de ces événements, n'a jamais été plus excitée. De tous côtés l'on s'interroge et l'on demande ce qui devra se faire. La presse est unanime à se récrier, à exposer l'honneur de la situation. Laisse sans défense par la mère patrie, que devra faire la Puissance qui souffle tant de maux pour elle ?

Nos campagnes sont désertées par un flot d'émigration toujours croissante, les affaires ont été, le commerce languit, les populations rurales sont plongées dans la terreur. A cause de ces mouvements de volontaires, la culture des terres sera négligée.

Peut-être ces malheurs ouvriront-ils les yeux à ceux qui n'ont pas voulu voir jusqu'à ce jour. Peut-être comprendra-t-on que, si nous ne recevons pas de secours de l'Angleterre, il vaut autant se débarrasser du lien colonial, être armés en permanence et à nos propres frais, pour ne pas voir nos frontières envahies chaque jour par des bandes découvertes, venant de la grande république. Si les choses continuent on arrivera bientôt à croire que 40 années ne s'écouleront pas avant que nous disposions de nos destinées comme peuple tout à fait indépendant. On verra d'ailleurs par le ton de la presse qu'il se fait un changement dans les idées politiques.

Tous les malheurs semblent s'être acharnés à tomber sur nous. Tantôt ce sont les Fénien qui nous menacent et qui passent des paroles aux actions. Tantôt des incendies effroyables jettent des milliers de personnes sur le pavé. C'est ainsi que le District de Québec vient d'éprouver des pertes pour plus d'un million de piastres. A peine les flammes avaient été éteintes dans St. Roch de Québec, que l'on apprenait le désastre terrible de la vallée du Saguenay.

Nous publions plus loin les détails de cette incendie.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs comtés ont aussi été incendiés.

Voici la liste des officiers de la 5ième division de Brigade qui stationne à Montréal depuis quelques jours :

Lieut-Col. J. W. Hanson, Major F. X. Lambert, Paie-maitre F. X. Turcotte, Adjudant C. A. Larue, chirurgien F. A. Dame, Quartier-Maitre F. X. Gauthier, Sergent-Major Thos. Ryan, Sergent-Quartier-Maitre G. E. Fortin, Secrétaire du Paie-Maitre N. J. Alph. Ferland, Ordonnance Henri W. Coyle.

Compagnie No. 1.—Trois Rivières. Capitaine J. F. V. Bureau. Lieutenant Chs Dumoulin, Enseigne N. Martel.

No. 2.—Rivière du Loup. Capt. J. E. Pichette, Lieut. Ad. Bazan, Enseigne Oliv. Lallouche.

No. 3.—Berthier. Capitaine Severe Gagnon, Lieut. Edmond Emond.

No. 4.—Ste. Elizabeth. Capt. Aug. Guibault, Lieut. H. Beau lieu, Enseigne Jos. Brissette.

No. 5.—Joliette. Capt. J. J. Sheppard, Lieut. L. A. McConville, Enseigne J. U. Foucher.

No. 6.—St. Jacques. Capt. E. Pugas, Lieut. F. A. M. Foucher, Enseigne Jos. Lapointe.

No. 7.—S. Gabriel. Capt. J. B. A. Bouvier, Lieut. P. A. Monday, Enseigne Médard Bélanger.

No. 8.—Ste. Melanie. Capt. Chs. Guibault, Lieut. J. H. Desmarais, Enseigne Jos. Cornulier.

No. 9.—Rawdon No. 1. Capt. F. P. Quin, Lieut. T. Blair, Enseigne J. E. B. Beaupré.

No. 10.—Rawdon No. 2. Capt. George Sharp, Lieut. Ed. Mason, Enseigne Geo. Sondy.

LA QUESTION FÉNIENNE.

Nous lisons dans le Journal des Trois-Rivières :

« Le pays est fatigué de ces appels de la force volontaire pour défendre notre pays contre un ennemi qu'un pouvoir qui se dit ami laisse constamment à notre porte, appels qui vident notre trésor, cause un grand malaise dans toutes les classes de notre société, en enlevant au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, sur tous les points du pays, des bras dont nous avons un très grand besoin. Nous croyons qu'il est temps pour nous d'exiger de notre gouvernement qu'il tranche nettement cette situation anormale qui nous est faite par cette peste qui infecte la république américaine. Il est temps que nous sachions quelle attitude entend prendre l'Angleterre devant ces mouvements d'hostilité cachée de la république américaine. Veut-elle ou ne veut-elle pas respecter le droit international par nos voisins ? A-t-elle la force ou ne l'a-t-elle pas de faire respecter ce droit ? Si elle l'a et si elle est disposée à l'employer, qu'elle parle et qu'elle agisse.

« Il est impossible pour nous de laisser continuer un semblable état de choses. Nous nous en allons directement à la ruine, à la banqueroute, si la politique de l'Angleterre à l'égard des États-Unis ne change pas.

« Un pouvoir qui se respecte, et qui a la force de pouvoir se faire respecter ne permet jamais que ses domaines soient volés sans en faire un casus belli avec la nation qui en est responsable. Les États-Unis depuis quelques années ont fait subir à l'Angleterre des humiliations dont elle devrait rougir, et dont nous devons payer en grande partie les frais énormes.

« Il y a une chose certaine, c'est que les États-Unis, comme tous autres pays sont obligés d'empêcher les citoyens de violer notre frontière. S'ils la laissent envahir par les Fénien qui l'Angleterre leur en demande raison. Voilà ce que le droit et l'honneur leur disent de faire. Voilà quelle doit être la politique que notre gouvernement doit recommander à l'Angleterre.

« Cette nous ne désirons pas la guerre, nous ne la voulons pas. Nous connaissons tous les maux qu'elle entraînerait. Mais s'il faut absolument l'avoir, ayons-la avant de nous laisser ruiner inutilement.

L'INVASION FÉNIENNE.

La guerre est bien et duement terminée. Déjà nos soldats rentrent dans leurs foyers couverts des dépouilles opimes des vaincus et glorieux de leur sang-froid et de leur solidité en face d'un ennemi que l'on crut d'abord redoutable.

Le calme est partout à l'ordre du jour et chacun reprend comme si de rien n'était, le cours de ses occupations ordinaires.

Depuis mercredi il y a eu pour ainsi dire, une interruption et une cessation d'affaires complète.

La plupart des magasins étaient vides de leurs commis, rendus sur la frontière, et vides d'acheteurs. On ne songeait qu'à s'informer de MM. les Fénien, de leurs exploits et de la résistance de nos braves milices.

Samedi l'agitation prit les proportions les plus modestes du monde, bien

que chacun voulut voir ce que rapportaient les journaux. Hier calme complet sur toute la ligne.

Dans la journée de samedi un peu d'excitation fut créé par un télégramme de Malone annonçant que le général Gleason essayait de rallier quelques troupes pour tenter un nouvel et suprême effort. Déjà même l'on disait que la bataille était engagée, tant la rumeur sait donner de corps et de couleurs aux choses.

Un peu plus tard on apprit que Gleason, Starr, MacMahon, tous les chefs fénien en un mot, avaient été arrêtés par les autorités américaines et logés en prison. Puis arriva la nouvelle du retour des troupes, ce qui rétablit le calme.

Les corps de troupes qui ont reçu ordre de quitter la frontière sont la brigade des carabiniers, dans laquelle le prince Arthur est lieutenant, l'artillerie royale et le 69ème régiment. Les volontaires ne seront rappelés que dans un mois.

Il est probable que d'ici à longtemps il ne sera plus question d'invasion ni d'incursion fénienne.

Le misérable et ridicule fiasco que les libérateurs de l'Irlande viennent de faire leur ôtera sans doute l'envie de recommencer un jeu aussi peu profitable.

Ce qui précède contient en résumé tous les télégrammes reçus depuis samedi soir.—N. Monde.

Malone, 27 mai, 2 h. p. m.

Une escarmouche a eu lieu ce matin à la Rivière à la Truite entre les fénien et les troupes canadiennes.

Les premiers, bien qu'occupant une forte position se sont enfuis. Beaucoup ont déserté et regagné leurs foyers dans toutes les directions.

Un fénien a été mortellement blessé et est tombé aux mains des canadiens. Deux autres blessés ont été fait prisonniers, l'un est le sergent Michael Maguire l'autre est inconnu.

Le colonel Fitzpatrick a été dangereusement blessé en tombant de sa voiture.

VICTOIRE D'HINCHINBROOKE.

DETAILS COMPLETS.

Huntingdon, 27 mai

Le plan tracé dans une dépêche précédente pour annihiler l'armée envahissante des fénien a été exécuté de la manière suivante :

Les troupes canadiennes se divisèrent en deux corps à une couple de milles du village de Huntingdon, le principal suivant le chemin de la rivière à la Truite. Il s'avança quatre milles durant sans apercevoir un fénien. Le détachement a été déployé de manière à envelopper tous les fénien et à leur couper la retraite. Les cultivateurs suivant par centaines la marche de notre corps d'armée.

« Rendus à quelque distance du champ établi à Holbrook's Corner, nos troupes éveillèrent les sentinelles fénien qui jetèrent la terreur dans le camp ennemi et les fénien prirent une fuite précipitée à la vue des habits rouges.

« Les chefs firent quatre tentatives pour rallier leurs soldats et les ramener au combat, mais en vain. La confusion qui s'était mise dans leurs rangs fut portée au comble par le feu du 69ème.

« Nombre de fénien doivent avoir été tués ou blessés, malgré qu'il aient trouvé quelque protection dans les accidents du terrain.

« Leur fuite a été tellement précipitée qu'ils ont jeté leurs nimes et leurs harvres-sacs afin de pouvoir courir plus vite.

New-York, 30 mai.

« Une dépêche au World dit que les officiers majors Hoskins et Harne ont donné un banquet aux prisonniers fénien, Gleason excepté.

INFORMATIONS.

« Le Herald publie ce qui suit : Nous apprenons qu'une députation de Sœurs Grises s'est rendue auprès de Son Honneur le Maire pour offrir d'accompagner les troupes, de soigner les malades et les blessés.

« Naturellement le Maire les remercia chaudement de leur offre en les assurant qu'au cas de besoin, elle serait acceptée avec reconnaissance.

« Le général Donnelly, de l'armée fénienne, qui a été tué à Pigeon Hill, faisait partie de la force de police de Montréal, il y a deux ans. Il entra au service le 1 mai 1868 et en septembre de la même année remplit le poste de fonctionnaire-sergent à la station du carré Chaboillez. Il fut renvoyé pour avoir conspiré contre ses chefs. Il était connu pour avoir d'ardentes sympathies pour la cause fénienne.

« Le capitaine Cronan a aussi fait partie de la force de police de Montréal. Il fut pris par charité et placé sous les ordres du sous-chef Flynn, puis fut transféré à MM. Austin et Desnoyers, prévôt des incendies, qui furent contraints de

le renvoyer. Il y a trois semaines environ, il est parti pour aller s'enrôler dans les rangs fénien.

« Le gouvernement local de Québec a accordé une somme de \$3,000 aux incendies du Saguenay. M. de la Bruyère, du département d'agriculture, est parti samedi matin pour aller distribuer des secours en grains, vêtements, etc.

« Une lettre en date du 24 mai annonce qu'un incendie dévastait les forêts de la Grande Nouvelle, Baie des Chaleurs, du département d'agriculture, est parti samedi matin pour aller distribuer des secours en grains, vêtements, etc.

GRANDE INCENDIE AU SAGUENAY.

« Il y a un vieux proverbe : qu'un malheur ne vient jamais seul. Ce proverbe vient de trouver une terrible justification parmi nous. Dans le même moment où nos volontaires étaient appelés sous les armes pour repousser les hordes de brigands que le Fénianisme lance contre nous, une immense incendie venait détruire une grande partie de St. Roch, et jeter sur le pavé des centaines de familles.

« Nous n'avons pas encore achevé de calculer les suites du désastre qui vient de fondre sur nous, que nous apprenons la nouvelle d'une calamité peut-être plus terrible encore, et dont les victimes nous touchent de si près que c'est presque comme si elle nous avait frappés nous-mêmes.

« On ne savait à quoi attribuer la fumée qui avait tant obscurci l'atmosphère il y a quelques jours, on le sait aujourd'hui. Une de ces conflagrations comme on n'a coutume d'en voir que dans les prairies du Nord Ouest, a détruit sur un espace de 1500 milles en superficie, tout ce qu'il y avait au-dessus du sol, du lac St. Jean à Chicoutimi. Forêts, moissons, habitations et constructions de toutes sortes, ont été réduites en cendres dans l'espace de quatre heures.

« Des colons occupés à faire des défrichements, avaient imprudemment mis le feu à des amas de bois sec. Le 19 du courant, à 2 heures de l'après-midi, le vent s'éleva et communiqua l'incendie dans le voisinage. Dès le commencement, on sentit l'impossibilité de maîtriser l'élément destructeur. Celui-ci, favorisé par la grande sécheresse qu'il a fait depuis quelque temps, ravivé par le vent, a marché avec la rapidité de l'éclair.

« Non seulement les habitants n'ont pas eu le temps de sauver leurs effets, mais ils ont eu toutes les peines à se sauver eux-mêmes. Ils ont été obligés de se réfugier dans les marais et dans le lac St. Jean. Quelques uns mêmes, cernés par les flammes, n'ont évité la mort qu'en se plongeant dans des puits pendant que l'incendie passait au-dessus de leurs têtes.

« A neuf heures du soir, la conflagration s'est arrêtée faute d'aliments. Quelques morceaux de bois noirs, des os calcinés, des débris fumants, des cendres encore rouges, voilà ce qui restait de plusieurs paroisses florissantes. La désolation et la ruine avaient remplacé en quelques heures la prospérité et le bonheur.

« On se fera une idée de la rapidité de la conflagration, quand on saura qu'en si peu de temps, elle a parcouru les 36 milles qui séparent Chicoutimi du lac St. Jean, et l'on pourra apprécier toute l'étendue du désastre par les statistiques suivantes que nous devons à M. Tremblay :

Depuis Mistassini, à la tête du Lac St. Jean, jusqu'au poste de Métabet chouan, comprenant la rivière à l'Ours, As hup mouchouan, Robertval de la Pointe-aux-Trembles..... 150

St. Jérôme..... 120

Hébertville..... 50 28

Mission Kenogami 4

St. Dominique de Jonquière..... 45 9

St. Anne et St. Fulgence..... 47 24

Chicoutimi..... 49 51

Latérière..... 18 23

St. Alphonse..... 26 10

Total..... 509 146

« Un grand nombre des malheureuses victimes de l'incendie sont arrivées hier après midi par le "Clyde." Elles venaient demander un abri à notre ville, ignorant que celle-ci, dans le même moment, avait de la peine à en fournir un à ses propres habitants victimes du même fléau.

RETOUR DES VOLONTAIRES.

« Les volontaires de Québec ont été licenciés samedi.

« A l'heure qu'il est nous croyons que toute la force volontaire échelonnée sur la frontière est de retour à Montréal et à

St. Jean.
Les volontaires de la 5.ème division de Brigade doivent être licenciés demain.
Les compagnies de cette ville, de St. Jacques, de D'Aillebout et de Rawdon arriveront par le train du soir, vendredi.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que tous les volontaires vont être de retour vers une heure aujourd'hui.

TRANSLATION DES RELIQUES DE ST. ZENON.

Hier, Joliette a un peu repris son air de gaieté et d'activité, qui était complètement disparu depuis le départ des volontaires, c'était une cérémonie religieuse bien touchante qui en était l'occasion.

Vers 4 heures tous les magasins se ferment. Toute la population de cette ville et plusieurs personnes de la campagne se rendent en face de l'Eglise Bonsecours. Bientôt le clergé arriva précédé des élèves du collège. Après quelques hymnes chantés dans la chapelle, la procession se mit en marche, défilant par la rue Notre Dame, St. Barthelemy et Mauseau. Le reliquaire était porté par quatre prêtres et suivait la procession.

Arrivé à l'Eglise, les reliques furent déposées sur l'autel. Messire Lajoie fit une courte allocution pour expliquer l'objet de cette démonstration. Puis eut lieu le saint solennel, suivis de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Nouvelles et Faits Divers.

Le Revd. M. Lajoie, curé de cette paroisse, a annoncé, dimanche dernier, qu'il partirait pour l'Europe vers le commencement de juillet prochain.

ARRESTATION.—Au commencement de mai dernier, quatre hommes, Olivier Raymond, Auguste Poirier, Joseph Vannier et Noël Girouard, allaient sommer un nommé Léon Dufour, d'abandonner une propriété dont ce dernier n'était emparé pendant l'absence de N. Girouard. Après quelques pourparlers, Dufour assaillit Girouard, le frappant avec un bâton. Girouard qui n'était pas de force à résister à son agresseur, tira deux coups de pistolets pour effrayer son adversaire. Voyant qu'il ne pouvait lui faire lâcher prise, Girouard déchargea un autre coup qui atteignit Dufour à la cuisse gauche, puis un autre qui l'effleura au côté droit. Raymond, Vannier et Poirier, ayant entendu dire qu'ils seraient arrêtés, et forts de leur innocence, se sont livrés aux mains des constables, chargés du mandat d'arrestation, et ont dû comparaître devant les magistrats. Girouard n'était pas encore arrêté. Les prévenus sont de Doncaster.

Il paraît que les immortels continuent de travailler très sérieusement au fameux dictionnaire, et qu'il viennent de terminer la lettre E.

En apprenant cette bonne nouvelle Philartète Chasles, un irréconciliable du 4ème fauteuil, s'est écrié :

— Enfin ! ces bons académiciens, le moment est donc venu de les envoyer faire F....

— Pour finir, un mot d'une corruption naïve et vraisemblable :

Un blond jeune homme a conduit en cabinet particulier une bouvardière qu'il appelle ingénument sa coquette. On soupe, et, vivement émoustillé par le champagne, il ose enfin s'écrier avec émotion :

— Oh ! dites que vous m'aimez !

— Mais, gros bébé, je suis ici pour ça !

NAISSANCE.

En cette ville, le 26 Mai, la Dame de A. Magnan, Ec. N. P., un fils.

A Joliette, le 29 Mai, Madame J. O. Dufour, un fils.



CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE JOLIETTE.

UN TERME ou SESSION de la

Cour du Banc de la Reine,

ayant Jurisdiction Criminelle dans et pour le District de Joliette, aura lieu au Palais de Justice, en la Ville et District de Joliette,

Mardi, le Cinquième jour du Mois de Juillet prochain,

à DIX heures de l'AVANT-MIDI. En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictement et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

B. H. LEPROHON,
Shérif.



Bureau du Shérif.
Joliette, Juin 1870.

CANADA.

Province of Québec,
District of Joliette.

A COURT OF QUEEN'S BENCH holding Criminal Jurisdiction, in a d for the District of Joliette, will be held in the COURT HOUSE in the Town of Joliette, in the District of Joliette.

On TUESDAY the FIFTH day of Month of July next,

at TEN o'clock in the forenoon. In consequence, I give public notice, to all who intend to proceed against any prisoner in the common goal, of the said district and to others that they must be present then and there, and I give notice to all Justices of the peace, coroners, and peace officers in and for the said district, that they must be present then and there with their records, roll, indictments and others Documents in order to do those things which belong to each of them in their respective capacities.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Sheriff's Office.
Joliette, June 1870.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 18 mai 1870

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Louis-Rival Bellefleur, Vincent-Paul Lavallée, Joseph Mauseau, George Read, Esdras Asselin et Martin Robillard, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de St. Félix de Valois, dans le comté de Joliette. [Ancienne commission révoquée.]

A PRETER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèques.

S'adresser à **A. MAGNAN, N. P.**
Joliette, 30 Mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Province de Québec,
District de Joliette.

Dans l'affaire de

JULIE VINCENT, de la paroisse de St. Jacques, **FAILLIE.**

Le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la soussignée s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

Par **OLIVIER & BAAY,**
Ses Procureurs.
ad litem.

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne a la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"
CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Moteur aura constamment en mains. Moulins à Battre Doubles et Simples, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

—AUSI—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.
23 Mai, 1870. 2—m.

GRANDE CHANCE

Pour les acheteurs d'abord et ensuite pour le vendeur.

A Joliette, mercredi le 3 août prochain (1870.) SERONT mis en vente (à l'enchère), à 10 heures A. M., quatre emplacements, situés dans le centre de la ville, dont trois bien bâtis. L'un, contenant un arpent en superficie, (le mieux bâti) fait face au marché Bonsecours. Titres incontestables. D'ici au 3 août, on pourra traiter de gré à gré avec Mr. le Protonotaire de Joliette, le propriétaire.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

LOUIS ALPHONSE BOYER et autres, Demandeurs,

vs.

LOUIS MARSANT et **JOSEPH TELLIER** dit LAFORTUNE, Défendeurs,

Un bref de saisie a émané en cette cause.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Joliette, 14 mai 1870.

VENTE PAR LE SHERIF. DU DISTRICT DE JOLIETTE

Mai 1870.

—Renaud vs Morin—Une terre dans le sixième rang du Township de Kildare, de 14 x 18 arpents—avec maison et autres bâties sus érigées.—Vente au Bureau d'Enregistrement du Comté de Joliette, à Joliette, le 30 Mai, à dix heures.

Juin 1870.

—Senécal et Meigs vs Vienne.—Deux terres situées à Lachenaie, chacune de ces terres ayant 2 1/3 arpents de front x 20 arpents de profondeur, de la prenant 3 arpents de front sur 84 de profondeur, avec maison, grange et autres dépendances.

—Le tiers d'une terre, située au même lieu, de 2 arpents et un tiers sur vingt arpents de profondeur; et de la prenant trois arpents sur 84 de profondeur le tout plus ou moins.

—Vente à Lachenaie, LUNDI le 13 de Juin, à ONZE heures de l'avant-midi.

Juillet 1870.

—Moody vs Fis T. Archambault.—Une terre située en la paroisse de St. Paul l'Hermite, concession de "La Presqu'île," de 3 arpents sur environ 22 arpents de profondeur, sans bâtiments.

—Vente à St. Paul l'Hermite le 25 juillet, à dix heures.

—Knowles vs Harpin.—Deux terres situées à St. Jacques, dont l'une 14 x 44 arpents de profondeur, avec maison, grange, etc., et l'autre de 1 x 30 arpents, avec une maison.

—Une autre terre située à St. Liguori de 31 x 24 arpents, avec maison, grange et autres bâties.

—Vente: les deux terres situées à St. Jacques, à dix heures de l'avant-midi, et celle située à St. Liguori, à une heure de l'après-midi, le 26 juillet.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.

CHEZ

D. THIBAudeau

(A L'ENSEIGNE DU COQ.)

D. Thibaudeau l'honneur d'informer le public de Joliette et des paroisses environnantes qu'il vient d'ouvrir un magasin de MARCHANDISES SECHES.

HARDES FAITES, CHAUSSURES,

qu'il détaillera au plus BAS PRIX POSSIBLE, à son établissement,

VIS-A-VIS LE MARCHÉ.

JOLIETTE.

16 Mai 1870. juo

EUSEBE VILLENEUVE.

MAISON D'ENTRETIEN PUBLIC.

M. EUSEBE VILLENEUVE, tout en remerciant le public et ses pratiques de leur libéral encouragement, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient d'ouvrir à l'ANCIENNE PLACE de son

HOTEL EN FACE DU MARCHÉ.

Une maison d'entretien Public et de PENSION.

pour loger et recevoir les voyageurs, où l'on trouvera constamment une table servie des meilleures mets; des chambres bien garnies; une maison offrant tout le confort désirable, à des

PRIX TRES REDUITS.

M. Villeneuve prendra aussi des pensionnaires qui seront servis ponctuellement.

—DE PLUS:—

Les voyageurs trouveront des écuries spacieuses et tenues dans le meilleur état, et de bonnes remises pour les voitures.

M. Villeneuve n'est pas licentié pour la vente des liqueurs spiritueuses.

Camille Labrèche

Tout en remerciant le public pour l'encouragement très-libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, à l'honneur d'annoncer qu'il continuera seul le commerce de marchandises sèches dans son établissement.

EN FACE DU MARCHÉ JOLIETTE.

Son assortiment comprend toutes les NOUVEAUTÉS de la saison en

SOIE,

ETOFFES À ROBES,

DENTELLES,

RUBANS, ETC.,

TWEEDS, DRAPS.

—AUSI:—

Une collection variée de Coton, Indienne, Toile, Flanelle.

—DE PLUS—

Toutes espèces de groceries et épiceries de première qualité, qu'il vendra

AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

Une part du patronage public est respectueusement sollicitée.
Joliette, 9 Mai 1870.

GRANDE VENTE
LE
MARCHANDISES Seches a bon marche
CHEZ
E. H. MERCIER.
A L'ENSEIGNE DU PAVILLON FRANCAIS.

M. E. H. Mercier, tout en remerciant le public et ses amis du libéral encouragement qu'il en a reçu, prend la liberté d'annoncer aux acheteurs qu'ils pourront profiter de la grande chance qui leur est offerte encore pour un mois de faire leurs achats à son magasin.

M. Mercier, devant retourner à Montréal au mois de Juin, doit fonder complètement d'ici à ce temps, l'assortiment considérable de marchandises sèches qu'il offre en vente

A DES PRIX TRES REDUITS.

Dissolution de Société.

La Société qui existait entre J. U. FOUCHER & C. LABRECHE, sous le nom de "FOUCHER & LABRECHE" a été dissoute le premier Mai courant, par expiration de temps.

Toutes personnes endettées envers la dite Société sont avertis de venir régler leur compte d'ici au QUINZE courant. Après ce temps, les comptes seront remis entre les mains d'un Avocat pour collection immédiate.

J. U. Foucher est seul chargé de recevoir les crédits et de payer ce qui est dû par la dite Société.

J. U. FOUCHER,
C. LABRECHE.

Joliette, 3 Mai 1870.

Nouvelle Société

FOUCHER & RENAUD.

Les soussignés saisissent cette occasion pour remercier leurs nombreuses pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour et ont le plaisir de leur annoncer qu'au mois de mai prochain ils entreprennent en société sous le nom de

FOUCHER ET RENAUD

et continueront leur commerce de marchandises sèches groceries, provisions, liqueurs spiritueuses et fermentées, sirops, etc., sur une plus vaste échelle que par le passé et AUX PRIX LES PLUS REDUITS dans le vaste établissement de J. U. Foucher, coin des Rues Notre-Dame & St. Pierre.

J. U. FOUCHER,
J. E. RENAUD.

Joliette, 4 avril 1870.



DAMASE LEVEILLÉ SELLIER.

Saisit cette occasion pour exprimer au Public sa reconnaissance pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il s'efforcera de plus en plus de mériter leur encouragement, en tenant constamment un assortiment complet et varié de

Harnais, Colliers, Brides, etc., etc.

qu'il vendra

AU

Plus bas Prix possible

RUE MANSEAU, JOLIETTE.

Joliette, 4 Mai 1870.

VENTE Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS, à la porte de l'église de St. Alexis, LUNDI, le TRENTE MAI courant à ONZE heures A. M., les biens dépendant de la communauté d'entre Prudent Lemerle et feu Odile Mireau, savoir:

1o. Une terre à St. Alexis, de 3 x 30 arpents, voisins Jean-Bte. Brouillet et Louis Lemerle, avec maison en pierres et autres bâties.

2o. Une terre à bois, 1er rang de Rawdon, partie No. 10, de 56 arpents en superficie.

Pour conditions s'adresser au Notaire Soussigné, porteur du Cahier de charges.
L. DESAULNIERS,
N. P.

Ste. Julienne, 9 Mai 1870.

R. R. R.
90
100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, coli que bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'agüe, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphtérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Agüe, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec du Récupérateur Rapide (si vous avez l'agüe ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur Rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égrèté de nauséabond et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffuses stimulantes se répercuteront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou sur les hanches ou sur l'estomac et les hanches, que pendant plusieurs jours ou ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du Récupérateur Rapide RADWAY, 30 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.
87 Maiden Lane, New-York,
439, Rue St. Paul,
Coin de la Rue St. François-Xavier,
Montréal.

DIRECTOIRES
DE
LA PUISSANCE ET DES PROVINCES
PAR M. JOHN LOVELL.
Devant être publiés au mois d'octobre 1870.

AVIS—Apprenant qu'on s'est servi la faux de mon nom concernant des DIRECTOIRES maintenant confectionnés dans les Provinces et tout à fait différents de mon travail, et que dans d'autres cas il a été constaté que mes Directoires ont été abandonnés, je demande à ceux qui désirent donner une préférence à mes ouvrages d'examiner si les personnes qui se donnent comme agissant en mon nom ont des titres satisfaisants.
JOHN LOVELL, Editeur.
Montréal, 16 Mars 1870.

DIRECTOIRES DE LOVELL
On a l'intention de rendre ces GUIDES le plus complets et le plus exacts qui aient jamais été publiés sur ce continent. Ils seront composés non d'après des correspondants, mais d'après les recherches de porte en porte, de mes propres agents, pour recueillir les informations requises. Quarante hommes, ayant à leur disposition vingt chevaux, sont maintenant à l'œuvre dans plusieurs provinces. Ces agents sont surtout engagés dans les villes et les villages éloignés des chemins de fer et des lignes de bateau à vapeur; quant aux places importantes qui se trouvent près des voies de communications, nous aurons les informations les plus récentes. Je compte publier, en octobre prochain, le GUIDE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, et les GUIDES des SIX PROVINCES qui seront un Index exact et complet de la PUISSANCE du CANADA, de TERRE-NEUVE et de l'ILE DU PRINCE EDOUARD, et un Dictionnaire, Guide et Manuel Combinés des six Provinces.
SOUSCRIPTION AU GUIDE DE LA PUISSANCE.
Pour la Puissance du Canada, \$12 arg. courant
Pour les Etats-Unis, 12 en or
" la Grande-Bretagne et l'Irlande 23 stg.
" la France et l'Allemagne etc. 3 stg.
SOUSCRIPTION AUX GUIDES DES PROVINCES.
Guide de la Province d'Ontario, 1870-71 \$4.00
" Québec, 1870-71, 4.00
" Nouvelle-Ecosse, 1870-71 4.00
" Nouveau-Brunswick, 1870-71 4.00
" Ile du P. Edouard, 1870-71 4.00
On ne paiera que lorsque chaque livre sera livré.
Pour connaître le prix des annonces on s'adressera à
JOHN LOVELL, Editeur.
Montréal, 16 mars 1870.

AVIS AUX PARENTS.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!
N'y a plus de VERMIFUGES!
On ne se sert plus
d'HUILES EMPOISONNEES
On n'emploie plus ces
POUDRES NAUSEABONDES!
Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS
Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR
DEVINS & BOLTON
SALLE D'APOTHICAIRES.
Près le Palais de Justice
Montréal, P. Q.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adjoignant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin.
Conditions libérales.
S'adresser à Joliette à
EUSÈBE VILLENEUVE.
Joliette, 2 mai 1867

A VENDRE.

Le sousigné offre en vente les propriétés suivantes:

1. Une terre située en haut de l'Assomption d'une contenance de deux arpents de front sur 34 arpents de profondeur, bête d'une maison, grange, et autres dépendances. Cette terre est toute en culture.
2. Une autre terre située au même lieu d'un arpent et un quart de largeur sur 40 arpents de profondeur, bien cultivé en culture et moitié en bois, bête d'une grange.
3. Un superbe emplacement situé au centre du village de l'Assomption sur la rue Notre-Dame avec maison, jardin et dépendances.
4. Une autre emplacement situé sur la rue St. Etienne.

Pour les conditions qui sont libérales s'adresser à A. Fontaine, propriétaire de ce journal, ou au village de l'Assomption à
L. U. FONTAINE.
12 Février 1869.

On n'exigera pas d'argent comptant.

HOTEL RICHELIEU

C. J. GOULET
Vient d'ouvrir un HOTEL de première classe dans la maison ci-devant occupée par A. KELLY, rue St. Charles Borromée.

EN FACE DE LA RUE NOTRE-DAME. JOLIETTE.

Les voyageurs trouveront à l'HOTEL RICHELIEU tout le confort désirable.

Les gens de la campagne y trouveront de bonnes écuries pour leurs chevaux, cour spacieuse, remise, etc., etc.

HOME INSURANCE COMPANY
OF NEW HAVEN, CONN.
Capital: \$1,000,000.

Le dépôt requis a été fait comme par les compagnies anglaises.

Le taux chargé est moindre de 25 par cent que les autres compagnies.

Cette compagnie donne autant de garanties, sous tous les rapports que les autres compagnies.
Dr. A. RIVARD,
Ayant été nommé agent de cette Assurance contre le feu, est maintenant prêt à recevoir des applications pour l'agent de district sousigné.
GEO. E. HART,
N. P.
Trois-Rivières.

26 Octobre 1869.

AUX AVOCATS.

BLANCS

DE
Déclaration sur compte, Saisi-Arrêt A. Jugement, Affidavit, &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

DE
"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure à

JOLIETTE.

COIN DES RUES ST. CHARLES BORROMÉE ET ST. VIAEUR.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

DANS TOUS LES GOUTS.

ET A DES

PRIX REDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

TRAVELLERS INSURANCE COY
DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'impossibilité pour une personne, de se servir de quelqu'un de ses membres.

Capital ----- \$1,050,005-24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée, ainsi assurée.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie
ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

ent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toutes les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROIHON
Rue St. Charles Borromée.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à tous leurs patients; il n'en est pas de même des "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelminthiques supérieures: elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne

A VENDRE.

Le Sousigné offre en vente les propriétés suivantes:

1. Un superbe emplacement situé en la ville de Joliette, faisant le coin des rues St. Charles Borromée et De Lanaudière, avec maison, glacière, jardin et dépendances.

2. Une terre située dans la paroisse de St. Charles Borromée, à trente arpents de la ville de Joliette, d'un arpent et demi de front, sur 20 arpents de profondeur, et tout en culture, bête d'une maison, grange etc.

Possession donnée au 1er Mai prochain.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné.

CHS. H. FANNETON.

Joliette, 24 Janvier 1870.



JULIUS FERSCHKE,
MANUONNIER.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que:

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:—

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelleterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelleteries qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1867.

S. PIQUETTE
MARCHAND.

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin.

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES DE

J. Bte, CHAPDELAINE,

où il continuera, comme par le passé, son commerce de

Marchandises Sèches,

Groceries & Provisions.

DE TOUTES ESPÈCES.

Joliette, 11 avril 1867.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural,"

par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour

2500 SOLS.

Je, Sousigné, fais défense expresse d'avancer, en mon nom, à Dame Marie Angéline Allard, mon épouse; ne voulant être responsable des dettes qu'elle pourrait contracter.

ALFRED ST. AMOUR.

Joliette, 12 Avril 1870.

Terres à Vendre.

1. Une terre située à St. Liguori, de 51x40 arpents, bête de maison, grange—le tout, en bon état de culture.

2. Une autre terre à St. Jacques de 4x22 arpents à 2 milles de l'Eglise—bête de maison grange & autres dépendances tout en culture.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire à la brasserie de

ULRIC DUPUIS.

St. Jacques, 18 novembre 1869.

LECTEURS

VOYEZ ET LISEZ.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

MM. Devins & Bolton.

Messieurs,—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-a-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour un guérison des vers.

Yotre etc.,

(Signé) E. ST. JACQUES.

Marchand.

Atelier Typographique

DE
"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE A CE BUREAU,

TOUTES SORTES
D'IMPRIMES,

TELS QUE

LEVIERS,

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES,
PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,
TC., TC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités

trouveront

aussi toutes les formules de Banques dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRÈS REDUITS

AUX NOTAIRES.

BLANCS

DE

VENTE,

OBLIGATION,

TRANSPORT,

PROCURATION

&c., &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.

PAIN KILLER!

REMÈDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES

CRAMPES ET DOULEURS DANS L'ESTOMAC.

Pour Meurtresses Brulures, Teigne, Entorses, Entorse des Articulations, Maux de Dent, Erup-tions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme,

Maux de Gorge, Rhumes subits Toux etc.

Faites-en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Vendez par tous les Pharmaciens.

PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires.
Montréal.